

ASSEMBLÉE NATIONALE

EXONÉRER LES APPRENTIS DE LA CSG-CRDS - (N° 2122)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par

M. Dussausaye, Mme Bamana, Mme Mélin, M. Frappé, Mme Delannoy, Mme Ranc, M. Muller,
Mme Loir, M. Bentz, M. Emmanuel Taché, M. Florquin, M. Lioret, M. Ménagé, M. Bernhardt et
Mme Dogor-Such

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale.